

Conditions générales

Interlangues (Neuchâtel) Sàrl

Neuchâtel, le 1^{er} janvier 2025

I. Domaine d'application

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les inscriptions et à tous les contrats conclus en ligne via le site Internet interlangues.ch, par téléphone, par courriel ou au guichet du centre d'Interlangues (Neuchâtel) Sàrl, sis rue de l'Hôpital 16, 2000 Neuchâtel, Suisse, (ci-après « Interlangues »).

II. Organisation des cours

Pour des raisons d'organisation, Interlangues se réserve le droit de reporter ou de regrouper des cours, de déplacer le lieu du déroulement des cours ou de réduire la durée d'un cours moyennant un remboursement proportionnel de l'écolage. En cas d'absence de la formatrice ou du formateur attitré-e, Interlangues peut procéder au changement de formatrice ou de formateur ou engager un-e remplaçant-e. Interlangues se réserve le droit de transformer l'enseignement présentiel en enseignement à distance aux mêmes conditions si l'enseignement présentiel ne peut être assuré, par exemple en cas de force majeure ou pour d'autres raisons.

III. Déroulement des cours

Afin d'assurer le déroulement des cours dans de parfaites conditions, Interlangues fixe pour chaque offre de formation le nombre de participant-e-s qui peut être adapté si nécessaire. Les places seront attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (sous réserve de paiement en temps voulu).

En règle générale, si le nombre de participant-e-s est insuffisant, le cours n'aura pas lieu et le client sera dispensé ou remboursé de l'écolage. Interlangues se réserve également le droit, pour d'autres raisons non imputables à Interlangues, d'annuler des cours annoncés dans le programme. Les frais d'écolages payés seront remboursés. Toute autre prétention des participant-e-s, notamment des demandes de dommages et intérêts en cas de modifications ou d'annulation d'un cours, est expressément exclue. Si le nombre de participant-e-s au cours est insuffisant et dans certains cas particuliers, il peut arriver que Interlangues assure le cours, sous réserve que les participant-e-s approuvent une augmentation de l'écolage ou, éventuellement, une réduction du nombre de leçons, le prix restant constant.

IV. Exclusion d'un cours

Interlangues se réserve le droit d'exclure des participant-e-s d'un cours. L'intégralité de l'écolage reste due dans les cas suivants, c'est-à-dire qu'il n'y a ni remboursement au prorata, ni dispense de paiement) : exclusion du cours due au non-paiement de l'écolage ou dans des cas graves (atteinte à l'honneur, harcèlement, dommage intentionnel aux biens, etc.).

V. Inscriptions et désinscriptions, modifications et paiement

Toute inscription est contraignante et engage le participant ou la participante à payer l'écolage. Le non-paiement de l'écolage ne sera pas considéré comme une désinscription. Après l'inscription à un cours, le participant ou la participante reçoit une confirmation d'inscription avec des instructions de paiement contraignantes de la part d'Interlangues.

Le participant ou la participante doit vérifier immédiatement la confirmation d'inscription et signaler immédiatement les erreurs éventuelles.

Pour l'envoi de la facture et des documents, Interlangues utilise la voie de correspondance choisie par le participant ou la participante. Les participant-e-s ont le devoir de diligence de vérifier régulièrement ces conditions et d'informer Interlangues de ces modifications.

La durée du contrat dépend du cours réservé et est limitée dans le temps. En fonction de la date de désinscription, Interlangues consentira à une dispense totale ou partielle du paiement de l'écolage selon la règle suivante :

En cas de désinscriptions jusqu'à 7 jours civils minimums avant le début du cours, Interlangues consentira à la dispense ou au remboursement de l'écolage, moyennant le versement de frais de traitement de CHF 50.- La désinscription peut se faire

Interlangues (Neuchâtel) Sàrl

Adresse rue de l'Hôpital 12-16, 2000 Neuchâtel

Téléphone +41 32 724 07 77 Courriel neuchatel@interlangues.ch Internet www.interlangues.ch



EDUQUA

uniquement par écrit (courrier ou courriel). En cas de désinscription moins de 7 jours civils avant le début du cours, l'intégralité de l'écolage sera dû.

Date de désinscription :

- Jusqu'à 29 jours civils avant : Gratuit
 - Entre 30 et 15 jours civils avant : 10% de la facture
 - Entre 14 et 8 jours civils avant : 30% de la facture
 - Dès 7 jours civils avant : Aucune dispense de paiement ou remboursement

La modification de réservation correspond à la désinscription. Les dispositions pour les désinscriptions s'appliquent conformément aux modifications de réservation.

Les licences de livre numérique ne seront pas remboursées après l'envoi du code d'accès.

Si les participant-e-s et les destinataires de la facture ne sont pas identiques, les participant-e-s sont solidairement redevables de toutes les créances avec le ou la destinataire de la facture envers Interlangues.

Interlangues peut charger des tiers du recouvrement et est autorisée à transférer à des tiers les créances de facturation ou le droit de réceptionner les paiements conformément aux dispositions. Les frais de transfert à un prestataire de services de recouvrement (au plus tôt à partir du second rappel écrit) sont intégralement à la charge du participant ou de la participante, ou du, de la destinataire de la facture. Le participant ou la participante, ou le ou la destinataire de la facture acceptent la cession de créances.

VI. Paiements par mensualité / Paiements partiels

Les paiements partiels sont possibles à la demande des participant-e-s selon la libre décision d'Interlangues.

VII. Absences lors des leçons/sessions

Les sessions manquées ne pourront pas être rattrapées et les écolages réglés à cet effet ne seront pas remboursés.

VIII. Abonnements

Abonnements forfaictaires

Les abonnements forfaits sont valables pour une période définie (par ex. un mois, un semestre, etc.).

Abonnement de valeur

Les abonnements de valeur sont valables pour une certaine somme d'argent ou un certain nombre de leçons pendant une période de temps déterminée.

IX. Attestation de cours

À la demande du participant ou de la participante, et si au moins 80 pour cent des cours ont été suivis avec succès, Interlangues délivre une attestation de participation dans le mois qui suit la fin du cours. Toute autre disposition est expressément réservée.

X. Exclusion de responsabilité et assurance

Pour tous les cours et toutes les manifestations organisés par Interlangues, celle-ci décline toute responsabilité pour les dommages causés. Chaque participant ou chaque participante doivent choisir eux-mêmes une couverture d'assurance suffisante. L'utilisation des installations d'Interlangues s'effectue aux risques et périls des participant-e-s. Interlangues ne saurait être tenue responsable de vols ou de pertes. Dans les locaux d'Interlangues, les participant-e-s sont tenus de respecter les directives actuelles des autorités (par exemple règles d'hygiène) ainsi que celles d'Interlangues. Interlangues exclut toute responsabilité à cet égard. Les participants ne peuvent invoquer aucun droit résultant de l'impossibilité d'atteindre leurs objectifs d'apprentissage ou de réussite de celui-ci, notamment aucun remboursement d'écolage.

XI. Protection des données

Le traitement des données personnelles en rapport avec les cours d'Interlangues est soumis à la déclaration de protection des données d'Interlangues. La déclaration de protection des données explique la façon dont Interlangues traite les données personnelles, notamment en rapport avec les contrats d'adhésion d'Interlangues et contient en particulier des indications

Interlangues (Neuchâtel) Sàrl

Adresse rue de l'Hôpital 12-16, 2000 Neuchâtel

Téléphone +41 32 724 07 77 **Courriel** neuchatel@interlangues.ch **Internet** www.interlangues.ch

sur le but dans lequel les données personnelles seront traitées, si elles seront transmises à l'intérieur d'Interlangues, et quels sont les droits des personnes concernées relatifs à leurs données personnelles. La déclaration de protection des données peut être consultée en ligne sur interlangues.ch protection des données. En s'inscrivant, le participant ou la participante acceptent le traitement de leurs données personnelles conformément à la déclaration de protection des données. En s'inscrivant, le participant ou la participante acceptent que les messages correspondants puissent également être transmis par voie électronique.

Ces messages et leur envoi peuvent également être personnalisés afin de ne transmettre au participant ou à la participante que les informations susceptibles de les intéresser. Cela est surtout valable pour les cours d'Interlangues qui sont, dans le cadre des présentes CG, font partie intégrante des cours d'Interlangues en tant que prestations personnalisées. Afin d'offrir aux participant-e-s, une expérience d'utilisation si possible personnelle, Interlangues peut évaluer les données comportementales et transactionnelles en même temps que les données personnelles déjà disponibles. De plus amples informations sur ce profilage ainsi que sur les droits du participant ou de la participante figurent également dans la déclaration de protection des données d'Interlangues.

XII. Enregistrement audio et vidéo

Les enregistrements vidéo ou audio ne sont pas autorisés dans les locaux d'Interlangues, ainsi que lors des cours en ligne qu'avec l'accord explicite d'Interlangues et des participant-e-s.

XIII. Modifications du programmes, des prix et des CG

Interlangues se réserve le droit de modifier à tout moment le programme, les prix ainsi que les CG. La version des CG en vigueur au moment de l'inscription fait foi. Elle ne peut pas être modifiée de manière unilatérale pour la conclusion de ce contrat.

XIV. Clause d'annulation

Si une disposition de ces CG devait s'avérer nulle ou incomplète ou si son application devait être impossible, la validité des autres dispositions n'en sera pas affectée. Dans un tel cas, la disposition invalide doit être remplacée par une disposition valide qui permette d'atteindre l'objectif initial du contrat d'une manière juridiquement admissible et qui par son contenu, se rapproche le plus possible de l'intention initiale. Il en va de même en cas de lacune.

XV. Droit applicable et for juridique

Toutes les relations juridiques avec Interlangues sont régies par le droit suisse. Le for juridique exclusif pour tous les litiges découlant de ou en rapport avec ces CG ainsi que les cours est à Neuchâtel, en Suisse.